



Société inscrite au Tableau de l'OECT  
Membre du réseau DFK International  
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi 1004 El Menzah 9 A-Tunis  
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294  
Fax. : 00 216 71 872 115  
E-mail : [cmc@hexabyte.tn](mailto:cmc@hexabyte.tn)



**LA GÉNÉRALE**  
**D'AUDIT & CONSEIL**

Société inscrite au Tableau de l'OECT  
Membre de CPA International  
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)



## **GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2007**

**Mai 2008**



**LA GÉNÉRALE**  
**D'AUDIT & CONSEIL**

Société inscrite au Tableau de l'OECT  
Membre du réseau DFK International  
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi 1004 El Menzah 9 A-Tunis  
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294  
Fax. : 00 216 71 872 115  
E-mail : [cmc@hexabyte.tn](mailto:cmc@hexabyte.tn)

Société inscrite au Tableau de l'OECT  
Membre de CPA International  
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail : [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**DU GROUPE « BANQUE NATIONALE AGRICOLE »**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2007.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, l'expression de notre haute considération.

Tunis, le 15 Mai 2008

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ CMC – DFK International**  
Chérif BEN ZINA

**P/ GAC – CPA Associates International**  
Chiheb GHANMI

# S O M M A I R E

---

## I. RAPPORT

- Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2007

## II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31-12-2007

- Bilan consolidé
- Etat des engagements hors bilan consolidé
- Etat de résultat consolidé
- Etat de flux de trésorerie consolidé
- Notes aux états financiers consolidées

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE  
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE »  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

En exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE », nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2007, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**I - Opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés**

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2007 au 31 Décembre 2007.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Sur la base des diligences accomplies et à notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 Décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la Loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2007.

Dans le cadre de notre audit et en application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers de la société mère. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler certaines insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la banque.

En outre, la banque a procédé, au cours des exercices antérieurs au rachat d'une partie de ses actions propres à travers les fonds donnés en gestion pour un montant net s'élevant, au 31 Décembre 2007, à 3 048 mDT. Cette situation est en cours de régularisation, conformément à l'article 19 de Loi n°99-92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier.

Tunis, le 15 Mai 2008

### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ CMC – DFK International**  
Chérif BEN ZINA

**P/ GAC – CPA Associates International**  
Chiheb GHANMI

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
ARRETES AU 31/12/2007**

- **BILAN CONSOLIDE**
- **ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**
- **ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**
- **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**
- **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**



## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2007

(Unité : En Milliers de Dinars)

	31/12/2007	31/12/2006 (*)
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>		
<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>660 603</b>	<b>752 784</b>
a - En faveur d'établissements bancaires	67 972	147 339
b - En faveur de la clientèle	432 631	445 445
c - En faveur de l'Etat	160 000	160 000
<b>Crédits documentaires</b>	<b>772 806</b>	<b>518 776</b>
a - Débiteurs par accreditifs export devises	282 437	105 281
b - Débiteurs par accreditifs import devises	490 369	413 495
<b>Actifs donnés en garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des passifs éventuels</b>	<b>1 433 409</b>	<b>1 271 560</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>		
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>163 256</b>	<b>218 602</b>
a - Crédits notifiés et non utilisés	163 256	218 602
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 537</b>	<b>4 071</b>
a - Participations non libérées	388	531
b - Autres	2 149	3 540
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>165 793</b>	<b>222 673</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>		
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>27 514</b>	<b>69 114</b>
<b>Garanties reçues</b>	<b>484 134</b>	<b>427 520</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2007**  
*(Unité : En Milliers de Dinars)*

	<u>Notes</u>	31/12/2007	31/12/2006 (*)
Intérêts et revenus assimilés		254 026	228 938
Commissions		43 937	42 216
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		41 331	33 795
Revenus du portefeuille investissement		6 195	6 145
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>345 489</b>	<b>311 094</b>
Intérêts encourus et charges assimilées		(144 743)	(126 687)
Commissions encourues		(880)	(1 083)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		(224)	(166)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-145 847</b>	<b>-127 936</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>199 642</b>	<b>183 158</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif		(75 387)	(59 625)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		20 997	1 242
Autres produits d'exploitation		44 183	48 155
Frais de personnel		(84 824)	(81 787)
Charges générales d'exploitation		(52 367)	(56 597)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		(5 102)	(5 045)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>47 142</b>	<b>29 501</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	7	(2 068)	(2 604)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 666	325
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>46 740</b>	<b>27 222</b>
Impôt sur les bénéfices	14	(6 837)	(4 637)
Intérêts minoritaires		(14 199)	(11 546)
<b>Résultat de l'exercice, part du groupe</b>		<b>25 704</b>	<b>11 039</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE****Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2007***(Unité : en Milliers de Dinars)*

	Notes	31/12/2007	31/12/2006 (*)
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		312 239	277 749
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-151 406	-127 433
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-21 978	-20 587
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-598 726	-275 862
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		315 669	217 368
6- Titres de placement		-36 014	-4 272
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-141 366	-116 063
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24 465	62 358
9- Impôt sur les sociétés		-4 624	-2 108
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>-301 741</b>	<b>11 151</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 330	6 135
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		2 205	18 120
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		1 424	-6 414
4- Plus-values sur titres de participations		28 221	5 675
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>37 179</b>	<b>23 515</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
1- Actions propres		-510	2 131
2- Emission d'actions par les filiales		45 627	37 046
3- Emission d'emprunts		-	-
4- Remboursement d'emprunts		-21 578	-21 578
5- Augmentation / diminution des ressources spéciales		5 520	62 223
6- Dividendes versés		-15 611	-14 553
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>13 447</b>	<b>65 268</b>
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités			-1 761
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-251 115	98 173
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		609 431	511 258
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE</b>	<b>16</b>	<b>358 316</b>	<b>609 431</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives

## NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNA, présentés en milliers de Dinars, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie aux établissements de crédit.

### *ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE*

1- En raison de l'influence notable exercée par La Banque Nationale Agricole « BNA » sur la société « MAGASIN GENERAL », la participation de la Banque au capital de cette dernière a été traitée, en consolidation, par mise en équivalence.

La cession totale des 512.826 actions détenues par La Banque Nationale Agricole « BNA » au capital de son entreprise associée, telle qu'intervenue le 18 octobre 2007, a justifié, d'une part, la prise en compte parmi les résultats consolidés de la quote-part de la Banque dans les résultats accumulés par la société MAGASIN GENERAL du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la date de cession, soit 130.380 DT, et d'autre part l'ajustement, en consolidation, de la plus-value de cession constatée par La Banque Nationale Agricole « BNA » dans les comptes individuels pour 26.588.700 DT en vue de la ramener à 22.227.525 DT.

2- Certains postes des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2006 ont été retraités pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	31 Décembre 2006
Compte BTS	PA3A	PA2	3 431
Participation avec engagement de rétrocession nette	AC3	AC5	3 185
Opérations de SWAP	AC2	AC7A	5 445
Opérations de SWAP	PA2	AC7A	(5 438)
Intérêts à servir sur dépôts à terme en devises	PA2	PA3B	380
Commissions sur lignes extérieures	CH2	CH1D	5 063
Frais de gestion des comptes des correspondants étrangers	CH1A	CH2	191
Commissions sur BBE, fonds gérés, opérations boursières, SWIFT et divers	CH1D	CH2	529
Frais de domiciliation et admission à la cote de la BVMT	CH1D	CH7	52
Commissions sur engagements	PR2	PR1C	6 688
Commissions sur cartes monétiques	PR7	PR2	951
Jetons de présence perçus	PR4	PR7	199
Déficits de caisse	CH1D	PR8 /CH9	(22)

Libellé (suite)	Ancien poste	Nouveau poste	31 Décembre 2006
Billets de banques étrangers en cours d'affectation	AC7A	AC1	5 295
Chèques de voyages en cours d'affectation	AC7A	AC1	32
Compte inter contentieux	AC7A	AC3B	53
Commission à percevoir sur prêt FOPRODI & FONAPRA	AC3B	AC7A	117
Etat intérêt à percevoir sur dettes des entreprises publiques	AC3C	AC5	36
Avances au personnel d'exploitation	AC7A	AC7B	4
Revenus titres de placement	PR4	PR3	9
Intérêt à servir sur emprunt BNA	PA5B	PA4A	193
Compensation virements reçus	AC7A	PA5B	2 108
Prélèvements reçus à compenser	AC7A	PA5B	21 087
Effets de transactions escomptées à télé compenser à régulariser	AC3B	AC7A	4 162
Effets de transactions escomptées à télé compenser BNA/BNA à régulariser	AC3B	AC7A	3 689

## REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

### REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

#### Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Pour expliquer l'importance des différentes activités au sein du groupe, une information sectorielle, préparée conformément à la norme internationale d'information financière (IAS 14), est fournie en note 15.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière (IAS 12).

Première application de l'intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le secteur financier

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par La Banque Nationale Agricole « BNA » est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles

d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

## **PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE**

La présentation des états financiers consolidés du groupe BNA se conforme aux dispositions de la norme (NC 21) relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

## **PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION**

### **PERIMETRE**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. A moins que cela ne soit impraticable, les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

### **METHODES DE CONSOLIDATION**

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,  
soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;  
soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.

La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

#### Sociétés consolidées par mise en équivalence

Les entreprises associées sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.

Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".

Éliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

La part du groupe dans une entreprise associée est l'agrégation des participations dans cette entreprise associée détenues par la BNA et ses filiales. Pour cet objectif les participations détenues par les autres entreprises associées du groupe sont ignorées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque consolidante dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Si l'entreprise mise en équivalence enregistre ultérieurement des bénéfices, la banque consolidante ne reprend en compte sa quote-part dans ces profits qu'après qu'elle ait dépassé sa quote-part de pertes nettes non prises en compte.

## **REGLES DE CONSOLIDATION**

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

### Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

### Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

### Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

### Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.



### Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### Actions émises par la BNA détenues par le groupe

Les actions émises par la BNA et acquises avec pour objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

### Intégration globale des OPCVM

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants :

#### Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

#### Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »  
Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés »

## **AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION**

### **COMPTABILISATION DES PRETS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

#### Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont constatés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

#### Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement.

Les intérêts échus et non encore encaissés sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3, B4 et B5 sont réservés et présentés, lors de l'arrêté, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

### **COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Le portefeuille-titres consolidé est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

#### Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe mais non détenus à des fins de contrôle (titres de participation non consolidés).

Les titres à revenu fixe acquis par le groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées ainsi qu'il suit :

Titres de participation à caractère durable (non consolidés) :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée par leur détention.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial consolidé se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis dans le cadre de l'activité d'intermédiation de la consolidante (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle (autres que les filiales intégrées globalement) est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Conséquemment, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentées d'une manière compensée.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé « Intérêts des minoritaires ».

## **PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRETS ET PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES**

### Provisions pour risques sur prêts

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis
- B5- Actifs en contentieux

Le taux de provisionnement retenu par la Banque consolidante correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%
<b>B5-</b> Actifs en contentieux	100%

Provisions sur participations non consolidées :

A la date d'arrêté, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

La valeur boursière de l'action pour les titres cotés.

La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les autres titres.

**COMPTABILISATION DES DEPOTS DE LA CLIENTELE ET DES CHARGES Y AFFERENTES**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

**VALEURS IMMOBILISEES :**

Les immobilisations sont comptabilisées, à la date d'entrée, au coût d'acquisition historique incluant le prix d'achat hors taxes, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs hors taxes déductibles.

Les immobilisations sont amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les taux d'amortissement appliqués par le groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2-5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de Bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

Les circonstances spécifiques dans lesquelles le matériel informatique détenu par certaines filiales intégrées globalement est utilisé ont nécessité le recours au mode dégressif par l'application au taux linéaire d'un coefficient de dégressivité de 2,5.

## IMPOTS SUR LE RESULTAT

### Impôts courants

Les sociétés du groupe BNA sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour l'exercice 2007 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	<b>Taux nominal</b>	<b>Taux effectif</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
<b>Autres</b>		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
<b>Promotion immobilière</b>		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETES	30%	30%
<b>Agriculture</b>		
Société Agricole IFRIKIA	10%	10%
<b>Services Informatiques</b>		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
<b>Autres activités</b>		
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

**INFORMATION SECTORIELLE**

Le groupe est géré essentiellement en quatre pôles d'activités :

Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)

La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'agriculture : Ce pôle regroupe les entités impliquées dans l'utilisation des ressources naturelles disponibles en vue d'augmenter la production agricole.

Les services informatiques : Ce pôle regroupe les entités spécialisées dans la maintenance et la commercialisation des équipements et des logiciels informatiques

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions interne au groupe.

**NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation comprend 23 sociétés au 31 décembre 2007 :

19 sociétés intégrées globalement ;

4 sociétés mises en équivalence.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2007 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2006 sont les suivantes : (voir Note 1)

Société	Entrée	Sortie	Nature	Observations
GENERALE DES VENTES	X	-	Entreprise associée	Structure destinée à accueillir certains actifs cédés par la société « STIA » dans le cadre de la privatisation de cette dernière.
MAGASIN GENERAL	-	X	Entreprise associée	Cession totale de la participation

Les états financiers consolidés du groupe BNA arrêtés au 31 décembre 2007, ont été préparés à partir d'états financiers individuels non audités de la société agricole IFRIKIA. Cette société a fourni le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 août 2007.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :



	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêt</b>
<b>Etablissements de crédit</b>			
Banque Nationale Agricole	<b>IG</b>	100,00%	97,97%
<b>Services financiers</b>			
BNA Capitaux	<b>IG</b>	100,00%	97,41%
SOFINREC	<b>IG</b>	100,00%	95,84%
SIACR INVEST	<b>IG</b>	49,13%	41,30%
SIP SICAR	<b>IG</b>	100,00%	35,54%
SOIVM SICAF	<b>IG</b>	87,50%	64,69%
SICAF Participations	<b>IG</b>	100,00%	97,97%
SICAV BNA	<b>IG</b>	22,87%	20,19%
Placement Obligataire SICAV	<b>IG</b>	0,10%	0,07%
TUNIS-RE	<b>ME</b>	26,22%	22,18%
<b>Promotion immobilière</b>			
SIMPAR	<b>IG</b>	42,08%	33,47%
ESSOUKNA	<b>IG</b>	70,56%	23,72%
SIVIA	<b>IG</b>	99,99%	42,01%
SPI MADINA	<b>IG</b>	99,99%	40,86%
LES ŒILLETES	<b>IG</b>	100,00%	52,36%
<b>Agriculture</b>			
Société Agricole IFRIKIA	<b>IG</b>	100,00%	38,09%
<b>Services Informatiques</b>			
Tunisie Informatique Services	<b>IG</b>	68,00%	43,60%
<b>Autres activités</b>			
SOGEST	<b>IG</b>	94,74%	44,61%
AGROSERVICES	<b>IG</b>	29,90%	29,29%
ZIED SARL	<b>IG</b>	100,00%	32,10%
GENERALE DES VENTES	<b>ME</b>	50,00%	48,98%
STIA	<b>ME</b>	49,99%	48,98%
SAHRA PALACE	<b>ME</b>	27,08%	26,53%

**IG:** Intégration globale**ME:** Mise en équivalence

**NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES**

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
A-Créances sur les établissements bancaires	198 921	174 996
Comptes à vue	27 583	13 911
Prêts au jour le jour	169 970	159 181
Prêts à terme	-	1 031
Intérêts à recevoir	1 368	873
B-Créances sur les établissements financiers	-	5 644
Prêts à terme	-	5 644
<b>Total</b>	<b>198 921</b>	<b>180 640</b>

**NOTE 4 – CREANCES SUR LA CLIENTELE**

La composition et l'évolution de l'encours net des Créances sur la clientèle au 31 décembre 2007 se détaillent comparativement comme suit :

En milliers de dinars	Encours brut	Créances rattachées	Produits perçus d'avance	Provisions	Agios réservés	Encours net
<b>Engagements agricoles</b>	<b>592 786</b>	<b>273 960</b>	<b>(1 314)</b>	-	<b>(269 592)</b>	<b>595 840</b>
Comptes débiteurs	15 210	-	-	-	-	15 210
Autres concours à la clientèle	276 979	42 933	(1 314)	-	(40 536)	278 062
Crédits sur ressources spéciales	300 597	231 027	-	-	(229 056)	302 568
<b>Engagements commerciaux et industriels</b>	<b>3 415 281</b>	<b>61 730</b>	<b>(18 619)</b>	-	<b>(78 683)</b>	<b>3 379 709</b>
Comptes débiteurs	550 689	17 376	-	-	(26 587)	541 478
Autres concours à la clientèle	2 625 137	33 045	(18 619)	-	(43 213)	2 596 350
Crédits sur ressources spéciales	239 455	11 309	-	-	(8 883)	241 881
<b>Comptes courants associés</b>	<b>426</b>	-	-	-	-	<b>426</b>
<b>Créances / fonds propres prises en charge par l'état</b>	<b>29 434</b>	-	-	-	-	<b>29 434</b>
<b>Coût amorti des créances bancaires détenues par des SRC</b>	-	-	-	-	-	<b>55 007</b>
<b>Provisions</b>	-	-	-	<b>(245 076)</b>	-	<b>(245 076)</b>
<b>Total au 31 Décembre 2007</b>	<b>4 037 927</b>	<b>335 690</b>	<b>(19 933)</b>	<b>(245 076)</b>	<b>(348 275)</b>	<b>3 815 340</b>
<b>Total au 31 Décembre 2006</b>						<b>3 274 345</b>

**NOTE 5 – PORTEFEUILLE COMMERCIAL**

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007			2 006	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Titres à revenu variable</b>					
Actions cotées	6 033	-	(263)	5 771	4 349
Actions non cotés	5	-	-	5	-
Parts OPCVM	35 321	-	-	35 321	28 456
<b>Total des titres à revenu variable</b>	<b>41 360</b>	<b>-</b>	<b>(263)</b>	<b>41 097</b>	<b>32 805</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>					
Effets publics & valeurs assimilées	481 663	(4 702)	-	476 961	412 968
Obligations	62 657	1 872	-	64 529	58 599
Billets de trésorerie	33 825	872	-	34 698	34 588
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>578 146</b>	<b>(1 958)</b>	<b>-</b>	<b>576 188</b>	<b>506 156</b>
<b>Total</b>	<b>619 505</b>	<b>(1 958)</b>	<b>(263)</b>	<b>617 285</b>	<b>538 960</b>

**NOTE 6 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

La valeur du portefeuille-titres d'investissement est passée de 292.926 KDT au 31/12/2006 à 278.208 KDT au 31/12/2007. Cette évolution se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007				2 006	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Intérêts réservés	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Titres d'investissement</b>	2 200	106	-	-	2 306	6 349
<b>Participations-financement (Titres en rétrocession)</b>	45 224	541	(10 418)	(517)	34 830	35 810
<b>Parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	10 807	-	(8 114)	-	2 693	5 342
<b>Titres de participation</b>	56 066	-	(4 123)	-	51 943	47 760
<b>Créances prises en charge par l'Etat</b>	186 406	31	-	-	186 437	197 664
<b>Total</b>	<b>300 703</b>	<b>678</b>	<b>(22 655)</b>	<b>(517)</b>	<b>278 208</b>	<b>292 926</b>

**NOTE 7 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE**

La valeur d'équivalence des titres émis par des entreprises associées, s'élève à 16.943 KDT au 31/12/2007 contre 18.997 KDT au 31/12/2006. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007					2 006		
	Quote-part dans les capitaux achetés	Goodwill net	Goodwill négatif net	Quote-part dans les réserves	Quote part dans les résultats	Valeur de consolidation des titres cédés	Valeur d'équivalence	Valeur d'équivalence
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)+(2)+(3) +(4)+(5)+(6)	
TUNIS-RE	10 302	-	(75)	1 070	1 652	-	12 948	11 916
SOCIETE MAGASIN GENERAL	1 710	-	-	4 727	(366)	(6 071)	-	6 731
GENERALE DES VENTES	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-
STIA	5 004	1	-	344	(3 354)	-	1 994	350
SAHRA PALACE	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total</i>	19 015	1	(75)	6 141	(2 068)	(6 071)	16 943	18 997

**NOTE 8 – AUTRES ACTIFS**

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Comptes d'attente & de régularisation	126 635	116 467
Actifs d'impôts exigibles	2 579	2 282
Actifs d'impôts différés	15 950	8 817
Stocks des activités de transformation	86 468	75 175
Autres	44 160	34 984
<i>Total</i>	<b>275 792</b>	<b>237 725</b>

**NOTE 9 – AUTRES PASSIFS**

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Provisions pour passifs et charges	5 486	3 141
Comptes d'attente & de régularisation	153 632	153 130
Passifs d'impôts exigibles	1 711	1 066
Passifs d'impôts différés	9 838	1 812
Autres	49 769	41 761
<i>Total</i>	<b>220 436</b>	<b>200 910</b>

**NOTE 10 – ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE**

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par La Banque Nationale Agricole « BNA ».

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé « Actions propres et d'autocontrôle ».

Cette rubrique totalisant au 31/12/2007 5.935 KDT contre 7.582 KDT au 31/12/2006 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
<b>Actions propres détenues par la BNA</b>	3 446	3 596
<b>Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales</b>	6 444	6 532
<b>± Value sur actions propres et d'auto-contrôle</b>	114	1 471
<b>Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle</b>	(357)	(363)
<b>Part des minoritaires</b>	(3 712)	(3 654)
<b>Total</b>	<b>5 935</b>	<b>7 582</b>

**NOTE 11 – RESERVES CONSOLIDEES**

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la Banque consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle ou de l'influence notable jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2007 à 139.168 KDT contre 136.820 KDT au 31/12/2006. Leur détail peut être présenté comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
<b>A- Contribution de la BNA (mère consolidante)</b>	<b><u>120 334</u></b>	<b><u>121 080</u></b>
<b>B- Contribution des filiales</b>	<b><u>18 835</u></b>	<b><u>15 740</u></b>
Contribution positive	20 402	17 212
Contribution négative	(1 567)	(1 472)
<b>Total</b>	<b>139 168</b>	<b>136 820</b>

**NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Cette rubrique, totalisant au 31/12/2007 130.346 KDT contre 130.518 KDT au 31/12/2006, se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
Dotation Etat BNA (133 mDT)	133 000	133 000
Subventions d'investissement	-	38
Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	(285)	231
Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	289	200
Frais de négociation des OPCVM	(4)	(4)
Part des minoritaires	(2 654)	(2 946)
<b>Total</b>	<b>130 346</b>	<b>130 518</b>

**NOTE 13 – RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE**

L'exercice clos le 31/12/2007 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 25.704 KDT contre un résultat de même nature de 11.039 KDT au 31/12/2006. La contribution des entités retenues dans le périmètre au résultat consolidé peut être détaillée comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
<b>A- Contribution de la BNA (mère consolidante)</b>	<b>21 114</b>	<b>7 146</b>
<b>B- Contribution des filiales</b>	<b>4 591</b>	<b>3 893</b>
Contribution positive	4 704	4 382
Contribution négative	(113)	(489)
<b>Total</b>	<b>25 704</b>	<b>11 039</b>

**NOTE 14 – IMPOT SUR LE RESULTAT**

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 007	2 006
<b>Charge fiscale courante (impôts exigibles)</b>	<b>6 193</b>	<b>6 394</b>
<b>Charge fiscale différée</b>	<b>4 174</b>	<b>1 418</b>
<b>Produits d'impôts différés</b>	<b>(3 529)</b>	<b>(3 176)</b>
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>6 837</b>	<b>4 637</b>

**NOTE 15 – INFORMATION SECTORIELLE**

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2007 et le 31/12/2006 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Agriculture		Services informatiques		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>														
Produits ententes														
Produits provenant de la formation de FNB	345 134	310 035	-	-	-	-	-	-	-	-				
Produits ne provenant pas de la formation de FNB			48 633	39 116	16	62	1 103	931	2 110	1 451				
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	5 554	5 034	37	132	-	-	1 430	1 130	819	612	(1 839)	(1 382)		
<b>Total</b>	<b>350 748</b>	<b>315 102</b>	<b>48 692</b>	<b>39 228</b>	<b>16</b>	<b>62</b>	<b>2 533</b>	<b>2 061</b>	<b>2 929</b>	<b>2 135</b>	<b>(7 619)</b>	<b>(7 782)</b>	<b>397 109</b>	<b>351 723</b>
<b>2. RESULTAT</b>														
Résultat sectoriel	45 355	27 450	8 712	6 211	16	(22)	147	91	24	(43)	(5 517)	(5 385)	47 307	26 495
Charges non affectées													(236)	(71)
Résultat opérationnel													47 071	26 424
Charges financières des secteurs non financiers													(176)	(335)
Produits des placements des secteurs non financiers													194	1 230
Part du résultat net des entreprises associées	(2 153)	(2 757)	265	153									(2 068)	(2 603)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires													1 423	505
Impôt sur le résultat													(6 637)	(4 637)
<b>Résultat net de l'exercice</b>													<b>39 903</b>	<b>22 585</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>														
Actifs sociaux	2 182 361	4 397 064	90 446	28 262	-	1 071	1 264	399	1 898	1 421			5 276 559	4 679 517
Participation dans des entreprises associées nées en équivalence	11 592	16 515	2 221	2 173									16 313	16 997
Provisions sur fonds	4 601 525	4 060 395	11 367	8 202	66	16	1 241	661	869	575			4 621 444	4 100 275
Dotations aux amortissements	4 701	4 652	265	267	9	30	-	26	68	69			5 073	5 045



**NOTE 16 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés s'élèvent au 31/12/2007 à 358.316 KDT contre 609.431 KDT au 31/12/2006 soit une variation nette négative de 251.115 KDT expliquée dans l'état des flux de trésorerie consolidé.

Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités se présente comparativement comme suit :

<b>En milliers de dinars, au 31 décembre</b>	<b>2 007</b>	<b>2 006</b>
<b>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	64 718	133 767
<b>Banques et organismes spécialisés</b>	(2 734)	(9 120)
<b>Placements / Emprunts sur Marché Monétaire</b>	(97 234)	113 315
<b>Bons de trésor</b>	372 616	331 262
<b>Billets de trésorerie</b>	20 950	40 207
<b><i>Total</i></b>	<b>358 316</b>	<b>609 431</b>